

# Règlement de parrainage de la société PeeK'in

au 01/10/2020

## Article 1 : Société organisatrice

L'opération de parrainage est organisée par la société PeeK'in, établie à l'adresse 1 Rue de la Noë, 44300 NANTES et immatriculée au RCS de NANTES : 832 852 776.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 09 70 70 27 00.

La société We Love Customers SAS, établie à l'adresse 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES : 820 816 494 intervient sur la partie technique.

## Article 2 : Dates et délais de l'opération de parrainage

L'opération de parrainage se déroule à partir du 1er octobre 2020.

Seuls les parrainages complets à partir de cette date seront comptabilisés.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et en particulier les dates de l'opération de parrainage sans préavis.

## Article 3 : Conditions de participation

L'opération de parrainage est limitée aux seuls utilisateurs de l'application PeeK'in, quel que soit leur poste ou leur ancienneté.

Pour parrainer, vous devez avoir plus de 18 ans et être domicilié.e en France métropolitaine.

## Article 4 : Conditions de parrainage

Pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul :

- soit un nouveau client de la société organisatrice,
- qu'il soit un hôtelier ou réceptif et possède un établissement de 50 clés minimum.  
Il devra remplir les conditions suivantes : tester PeeK'in durant 1 mois gratuit, expédier au moins 3 objets trouvés et souscrire un second mois avec abonnement.

## Article 5 : Offres et récompenses

L'offre accordée aux filleuls est 1 mois gratuit de test de la plateforme PeeK'in.  
Cette offre est non cumulable avec d'autres offres. Elle est valable pour tout nouveau client de la société organisatrice effectuant son premier abonnement grâce au parrainage client.

Les récompenses envoyées aux parrains pour tout parrainage validé sont au choix :  
Une carte cadeau de 50 euros ou 1 mois d'abonnement offert.

A partir du 5ème parrainage, le parrain se verra offrir une carte cadeau de 150 euros ou 2 mois d'abonnement offerts.

Les récompenses obtenues par un parrain sont nominatives et non-cumulables entre elles et avec d'autres offres commerciales.

Ces récompenses sont envoyées sous un délai de 4 à 8 semaines en fonction de la validation et de la vérification de la commande des filleuls et notamment de leur non-rétractation.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les récompenses sans préavis, notamment en cas d'indisponibilités.

## Article 6 : Réserves, fraudes et spam

Toute fraude, ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Le spam (envoi d'emails ou de SMS non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est interdit pour le bon déroulement de l'opération. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération de parrainage tout utilisateur qui lui serait signalé comme ne respectant pas cette règle.

Ainsi, le parrain prend seul la responsabilité de fournir les coordonnées de ses filleuls à la société organisatrice. Il s'engage à ne fournir que les coordonnées de proches susceptibles d'être intéressés par les produits et services de la société organisatrice pour lesquels il aura préalablement obtenu un consentement explicite du filleul.

## Article 7 : Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à la société organisatrice.

## Article 8 : Loi applicable et acceptation du règlement

Le présent règlement de parrainage sera régi par le droit français.

En cas de litige survenant en rapport avec l'opération de parrainage de la société organisatrice, le tribunal de NANTES sera seul compétent.

Les participants déclarent comprendre et accepter pleinement ce présent règlement relatif à l'opération de parrainage.

## Article 9 : Attribution

Le présent règlement est basé sur le modèle mis à disposition gratuitement (sous Licence Créative Commons Attribution 3.0 France) par We Love Customers SAS, établie à l'adresse 22 avenue du Connétable, 35410 CHATEAUGIRON et immatriculée au RCS de RENNES : 820 816 494 et dont le site Internet est accessible à l'adresse <http://www.welovecustomers.fr>.